

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi a délivré l'autorisation à **LAMESCH EXPLOITATION S.A.** (arrêté N° **1/2025/0472** du **15 octobre 2026**) pour la modification du stockage et de reconditionnement de déchets (1/05/0033) à Bettembourg, 212, Z.A.E. Wolser B.

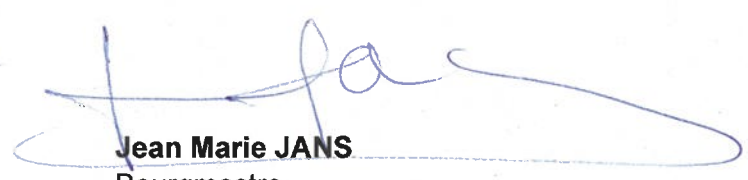
Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage : du 21 octobre 2026 au 30 novembre 2026

Bettembourg, le 19 octobre 2026

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins


Damien NEY
Secrétaire Communal


Jean Marie JANS
Bourgmestre